



COMMUNE DE CARCASSONNE
AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER D'APPROBATION
DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération N° 001 du 16 mars et après enquête publique, le Conseil Municipal a approuvé la Modification de Droit Commun N°1 du Plan Local D'Urbanisme.

Le dossier d'approbation est consultable à la mairie de CARCASSONNE, 32 rue Aimé Ramond, à la direction de l'Urbanisme au 3^{ème} étage, à compter du **27 mars 2023 et pour la durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture :**

- **du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30**
- **le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.**

Le dossier est également consultable de façon dématérialisée :

- sur le site internet de la ville : www.carcassonne.org – Onglet « mes démarches » > « Urbanisme » > « Plan local d'Urbanisme » > « les évolutions du Plan Local d'Urbanisme »,
- lien : <https://www.carcassonne.org/article-page/les-evolution-du-plan-local-durbanisme>
- sur la borne numérique d'information à l'accueil de l'Hôtel de ville

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de l'autorité compétente.